

Image not found or type unknown



Rupture de la residence alternee

Par **hervethierry**, le **02/12/2008 à 13:34**

Bonjour, rnde puis 7 ans j ai ma fille en residence alternée. cette residence alternée a été mise en place par un avocat sous l'objet d'une convention. cette convention n'a pas été validé par un juge. rnaujourd'hui mon ex concubine a décidé de partir a 600kms de notre lieu de vie. rnMa situation actuelle je suis marié avec une autre enfant et un bébé qui arrive en juin rnquelles sont mes chances d obtenir la garde de ma fille ?rna savoir que la maman quitte son emploi pour suivre son compagnon. rnMerci de m'aider rncordialement rnherv herve.thierry4@orange.fr